

Programme de soutien financier aux projets culturels Lancement de l'appel de projets pour le premier dépôt 2022

Rouyn-Noranda, le 12 novembre 2021 – Dans le cadre du Programme de soutien financier aux projets culturels, la Ville de Rouyn-Noranda lance aujourd'hui le premier appel de projets 2022. La date limite de dépôt est le 15 janvier 2022.

Il s'agit d'une opportunité pour les organismes à but non lucratif, les institutions et les organismes culturels amateurs ou professionnels de présenter un projet touchant toute discipline culturelle. Les projets soumis doivent être réalisés au plus tard en septembre 2022.

Ce programme vise à appuyer financièrement les initiatives conçues au bénéfice du citoyen dans sa création ou sa présentation, ainsi qu'à favoriser la mise en œuvre de projets qui auront un impact sur la diversification de l'offre de produits artistiques et culturels à Rouyn-Noranda. De son côté, le volet éducation et lutte contre l'exclusion culturelle vise à soutenir financièrement les initiatives permettant de rejoindre un public vivant de l'exclusion culturelle et de démystifier le travail artistique auprès du public.

Le Programme de soutien financier aux projets culturels est mis en place grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la Ville de Rouyn-Noranda dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021

Le formulaire et le cadre financier du programme sont disponibles sur ce lien :
<https://formulaires.rouyn-noranda.ca/soutien-aux-projets-culturels/>

- 30 -

Source : Service des communications
819 797-7110, poste 7371
communications@rouyn-noranda.ca



Entente de
développement
culturel



Québec 